



## Politique du conseil

**Section de la politique :** Conseil d'administration  
**Sous-section de la politique :** Développement du sport  
**Titre de la politique :** Approbation des autres activités

### Déclaration de la politique

Natation Canada (SNC) détient l'autorité pour approuver ou refuser la tenue d'activités additionnelles en dehors du cadre normal quotidien des clubs et Associations provinciales.

### Énoncé

Informez les membres des clubs et des Associations provinciales de la limite de leur politique d'assurance existante. Les politiques d'assurance détenues par Natation Canada et les Associations provinciales couvrent les activités reliées à la natation. Les clubs doivent s'assurer eux-mêmes que leurs assurances couvrent les activités extérieures au cadre de la couverture SNC avant de vous y engager.

La politique d'approbation des autres activités affirme que les codes de conduites et les politiques de Natation Canada restent en vigueur lors de ces événements ou activités.

### Application

Natation Canada maintient la politique d'assurance nationale générale pour les opérations quotidiennes ainsi que les activités autorisées conduites par les clubs et les Associations provinciales.

La limite de la couverture d'assurance des activités quotidiennes des clubs et des associations provinciales devrait être claire pour ses membres. Les événements ou activités considérés dans le cadre normal des opérations et activités quotidiennes d'un club de natation, équipe universitaire ou Association provinciale sont considérés comme couverts par Natation Canada lors de l'inscription. Une exemption de demande d'approbation sera autorisée si toutes les lois locales applicables sont en vigueur.

Les activités à l'extérieur de cadre normal d'opérations quotidiennes d'un club et de l'Association provinciale nécessiteront une vérification pour s'assurer qu'une assurance appropriée est disponible dans la politique des provinces. Si la couverture ne suffit pas, le mécanisme et les procédures pour obtenir des couvertures additionnelles seront communiqués au club et à l'équipe universitaire par l'AP.

Les événements ou les activités en dehors du cadre normal des opérations et activités quotidiennes d'un club de natation, équipe universitaire ou Association provinciale, peuvent être considérés à haut risque et demander une assurance additionnelle et un certificat d'assurance afin d'être approuvés par Natation Canada.

Une demande pour une assurance supplémentaire ou un certificat d'assurance peut être traitée avec le bureau de l'Association provinciale l'agent d'assurance approprié. L'Association provinciale doit fournir au club le mécanisme et les procédures pour obtenir le certificat d'assurance ou des couvertures additionnelles.

### Responsabilités

<b>Organisme</b>	<b>Action</b>
DG	1. Maintenir une assurance responsabilité renouvelable annuellement, y compris, mais ne se limitant pas à : l'Assurance responsabilité civile de l'entreprise, assurance DMA et assurance Administrateurs et dirigeants optionnelle.



AP

1. Maintenir une politique d'assurance renouvelable annuellement pour tous ses membres, y compris, mais ne se limitant pas à : l'Assurance responsabilité civile de l'entreprise, assurance DMA et assurance Administrateurs et dirigeants optionnelle.
2. Fournir au club le mécanisme pour obtenir le certificat d'assurance ou contracter des assurances supplémentaires pour les activités considérées extérieures au cadre normal des opérations quotidiennes et à haut risque.

### Limites

Les limites de ces politiques peuvent comprendre des politiques d'assurance additionnelle si l'Association provincial ou Natation Canada en ont contracté. Selon l'activité, l'assureur peut refuser de couvrir l'évènement ou l'activité, dans ce cas, Natation Canada n'approuvera pas l'évènement.

### Références

Politique d'assurances SNC

### Révisé et approuvé

Approuvé : 29 septembre 2016